

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

OBJET

**Dispositif « Chèque
Champion » Attribution
de subventions à deux
associations**

DATE
D'AFFICHAGE

24 juin 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35

N° D_110_2026 (SERVICE DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE)

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 15 juin deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire Mme BENADDA-SHRIDJ, M. BOURDY, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, M. BAROUKH M. DEYDIER, Mme DOIGNON M. VATONNE, Mme DJILALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M DERVILLEZ Mme CAMACHO, représentée par Mme K. MEUNIER, Mme DOURET représentée par M. BELEK, M. MALONGA représenté par M G. ASFAUX, Mme S. SONI MAZOUZI représentée par M. D. DURAND BANCEL M. VILLEMIN représenté par M. LEMOINE, Mme DESANTE représentée par Mme DOIGNON

Secrétaire de séance : M. REGUIG

~~~~~

Dans le cadre du dispositif « Chèque Champion » mis en place par la municipalité, 2 associations sportives ont demandé le bénéfice de ce soutien exceptionnel à la performance :

L'association Montereau natation pour trois nageurs du club qui se sont qualifiés aux Championnats de France benjamins en décembre 2025 à Dunkerque : Coulthoum et Hadija FERHAT-JAPPINI et Ilyes HASNAOUI.

La section du CSM Athlétisme pour 13 athlètes qui se sont respectivement qualifiés aux Championnats de France de cross le dimanche 8 mars 2026 à Carhaix : Chloé POSECAK et 12 athlètes de la section qui se sont qualifiés aux Championnats de France du 10 km le dimanche 10 mai 2026 à Troyes.

Compte tenu de la performance de ces athlètes qui promeuvent aussi Montereau, il est demandé de répondre favorablement à ces demandes pour participer aux frais engagés par ces 2 associations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :**

- **D'ATTRIBUER** un montant de 1 037,09 euros à l'association Montereau natation pour la participation aux Championnats de France de 3 nageurs.
- **D'ATTRIBUER** un montant de 421,60 euros à la section athlétisme du CSM pour la participation des athlètes aux Championnats de France ;

.../...

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

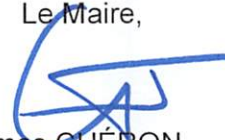
S<sup>2</sup>LO

ID : 077-217703057-20260622-D\_110\_2026-DE

Suite de la délibération n° 110 du 22/06/2026

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON